

Cachet de l'établissement

DEMANDE DE REMPLACEMENT

PROPOSITION de :

Mme./ M

Né(e) le : Titre ou Diplôme :

(joindre un C.V., copie des titres et diplômes, attestations d'activité salariée pour tout nouveau candidat)

Adresse :

Cocher ci-dessous la case correspondante :

- Nouveau Candidat** - dossier complet à transmettre à DPE 3 (l'avis de l'inspecteur doit être demandé, avant installation, par le chef d'établissement via DPE 3)
- Candidat ayant déjà enseigné dans un établissement **privé** de l'académie de Poitiers
- Candidat ayant déjà enseigné dans un établissement **public** de l'académie de Poitiers - dossier complet à fournir à DPE 3

pour assurer du | | | | au | | | |

le remplacement de : **NOM – Prénom du maître remplacé** :

MOTIF DU REMPLACEMENT :

- congé parental disponibilité pour élever un enfant de moins de 8 ans décharge syndicale
- congé de formation professionnelle congé de longue durée temps partiel de droit pour raisons familiales

Absent(e) du | | | | au | | | |

Quotité de service :

.....,H /H Discipline : Code discipline.....

.....,H /H Discipline : Code discipline.....

Ce maître est déjà en poste pour la même période :

Etablissement principal actuel : Horaire :

DEMANDE DE PROLONGATION DE REMPLACEMENT (*) : (zone à utiliser en cours d'année scolaire)

PROPOSITION de :

Mme./ M

du | | | | au | | | |

sur le remplacement de : **NOM –Prénom du maître remplacé** :

Motif de l'absence :Absent(e) du | | | | au | | | |

(*) Cette demande doit être effectuée pour chaque prolongation d'un congé de longue durée notamment

LE CHEF D'ETABLISSEMENT DECLARE AVOIR PRIS CONNAISSANCE QUE LA DATE DE PRISE DE FONCTIONS NE POURRA ETRE ANTERIEURE A LA DATE DE RECEPTION DE L'AUTORISATION DE RECRUTEMENT

Le candidat a déclaré ne pas exercer une autre activité.

Dans le cas contraire, préciser :

A, le

Signature du chef d'établissement

(*) L'AFFECTATION SUR DES HEURES DE REMPLACEMENT DOIT FAIRE L'OBJET D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION PREALABLE.

- [avant le 31 août 2021 pour les prises de fonctions à la rentrée 2021](#)
- **au moins une semaine avant la prise de fonctions présumée pour un remplacement en cours d'année scolaire**